



Cahier des charges **« Montage d'un projet de** **téléconsultation assistée** **en ESMS »**

Sommaire

- 1 – Définition de l'organisation**
- 2 – Pré-requis technique et matériel**
- 3 – Prise de RDV par un professionnel de santé**
- 4 – Le déroulé de la téléconsultation assistée**
- 5 – Indicateurs de suivi / Tableau de bord**
- 6 – Accompagnement**

Présentation du déroulé d'une téléconsultation assistée en ESMS

1. Définition de l'organisation

Le succès du lancement et de la pérennité des activités de télésanté repose sur un projet médical concret et partagé par une équipe projet.

Créer une équipe projet télésanté au sein de l'ESMS, composée :

- D'un médecin coordonnateur*
- D'une infirmière ou d'une aide-soignante référente télésanté,
- De la direction
- D'un médecin généraliste*
- Du prestataire informatique pour la partie matériel et technique

**Dans la mesure où un médecin coordonnateur est présent dans la structure et qu'un médecin généraliste ou plusieurs soient d'accord de participer à la construction du projet.*

Identifier le besoin de téléconsultation assistée :

- Lister les consultations externes de l'année précédente permet d'identifier les RDV qui auraient pu être effectués en téléconsultation (par spécialité et par résident).
- Lister les situations actuelles qui pourraient bénéficier d'une téléconsultation assistée.

Pour vous donner un ordre d'idée de parcours de téléconsultation assistée voici un lien vers notre page ressources qui reprend des cas pratiques [Les ressources - Télésanté Bretagne](#)

Identifier l'offre de téléconsultation à laquelle l'établissement à accès :

- Soins de 1^{er} recours :
 - ⇒ Quand il y a des médecins généralistes sur le territoire :
Dans un 1^{er} temps, se rapprocher de ceux qui prennent en charge les résidents afin de savoir s'ils pratiquent eux-mêmes la téléconsultation avec leurs patients et s'ils valideraient de pratiquer la téléconsultation assistée avec leurs patients résidents, en définissant ensemble dans quelles situations.
S'ils ne pratiquent pas, sont-ils ouverts à intégrer la téléconsultation assistée dans leur organisation ?
 - ⇒ Quand il n'y a pas de médecins généralistes sur le territoire : Se rapprocher des structures d'exercices coordonnées (MSP, CPTS) afin de savoir s'ils ont connaissance d'une organisation d'accès aux soins de 1^{er} recours en téléconsultation et si ce n'est pas le cas comment ils peuvent vous aider.
- Soins de 2nd recours :
 - ⇒ Se rapprocher des établissements sanitaires du territoire afin de connaître leurs offres en télésanté, quelles spécialités sont proposées en téléconsultation assistée avec les ESMS.
Nous pouvons vous fournir la liste des référents télésanté de chaque établissement de santé.

S'il n'y a pas d'offre existante, échanger avec le référent télésanté sur votre besoin et voir s'il est possible de monter une organisation ensemble.

- ⇒ Une offre peut aussi exister auprès des spécialistes de ville, leur demander s'ils pratiquent la téléconsultation et s'ils seraient ouverts à la pratiquer en téléconsultation assistée avec l'ESMS

2. Pré-requis technique et matériel

CF guide d'accompagnement au choix de matériel pour la pratique de la téléconsultation assistée :

[Guide d'aide au choix du matériel pour la pratique de la téléconsultation assistée](#)

3. Prise de rendez-vous par un professionnel de santé

- Une fois que l'organisation est définie et que les pré-requis techniques et matériels sont validés. Vous pouvez débiter les 1^{ères} téléconsultations assistées.
- Qui prend le RDV ? Médecin coordonnateur /IDEC/Infirmier/Aide-soignant
- *Comment ?*
 - Recueil du consentement du résident ou de la personne de confiance
 - Accès au planning des créneaux dispos par le médecin (sur une plateforme dédiée) en appelant le secrétariat du service ? A définir avec le médecin ou le service qui propose la téléconsultation.
 - Envoi de document en amont par MSS pour préparer la téléconsultation (carte vitale, documents médicaux, ...)
 - Création d'un lien de visio envoyé par le médecin ou le service qui propose la téléconsultation par mail.
 - Information du résident sur les détails de la téléconsultation assistée (*lieu et horaire*). Proposition possible à un proche d'être présent.
 - Notification de rappel au professionnel (heure/liens)

4. Le déroulé de la téléconsultation assistée

Avant : préparation à la téléconsultation assistée (Assistant + patient)

- Connexion à la fiche du résident dans l'outil métier par l'assistant
- Rassemblement des documents sur l'état de santé du résident nécessaire à la consultation
- Installation du résident
- Discussion avec le résident et prise des constantes si nécessaire

Pendant : la consultation (assistant + patient + Médecin)

- Prise de constantes en direct si demandé par le médecin
- Echange et partage de documents
- Envoi d'ordonnance
- Envoi du CR par MSS + alimentation DMP

Après : la reformulation et le suivi

- Discussions et reformulation pour s'assurer de la bonne compréhension du résident des éléments discutés en téléconsultation

5. Indicateurs de suivi / Tableau de bord

- Nombre de téléconsultation assistée
- Nombre de téléconsultation assistée /résident
- Extraction des motifs des téléconsultation assistée
- Durée moyenne d'une téléconsultation assistée
- Ecriture du parcours hybride avec intégration du ou des actes de télésanté

6. Accompagnement

Le Groupement Régional e-Santé Bretagne peut vous accompagner dans la gestion de votre projet.

Contactez-nous à l'adresse :

telesantebretagne@esante-bretagne.fr

Notre site internet dédié à la télésanté :

[Télésanté Bretagne - Portail de la télésanté en Bretagne](#)

Télésanté
Bretagne